

ENERGIES SERVICES LAVAUUR – *Pays de Cocagne*
18 Avenue Victor Hugo – BP 89 -
81503 LAVAUUR

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 avril à 14h30

Le Conseil d'Administration d'ENERGIES SERVICES LAVAUUR (E.S.L), dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON.

Nombre de membres en exercice 24
Date de convocation du Conseil 01 avril 2025

MEMBRES PRESENTS

M. Bernard CARAYON	M. Bernard LAMOTTE
Mme Chantal GUIDEZ	M. Justin LARUE
Mme Magali DECOUX-POINDRELLE	M. Thierry GUINDANI (Pouvoir à Mme IMBERT)
M. Jacques CAZOTTES	Mme. Sarah DEFAIS
Mme Anne Marie VALLESPI	M. Pascal LAMBILLOTE
M. Jean-Michel MARINIER	M. Michel BONHOMME (Pouvoir à M. LAMOTTE)
Mme Marie-Christine IMBERT	M. Thierry JARLAN (Pouvoir à M. CAZOTTES)
M. Patrick MARIGNOL	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Emmanuel DAVID	M. Stéphane DELORD
M. Joseph DALLA RIVA	Mme Nathalie ESPARBIÉ
M. Bernard FÈVRE	M. Didier POMAREDE
M. Christophe RABARY	M. Christian RABARY
M. Aimé RIVEL	

ADHESION d'ESL AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISE PAR LE SDET DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU FACE

Monsieur le Directeur indique que ESL, exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le territoire de desserte composé des communes de Lavour, Ambres et Saint Agnan.

Il ajoute que d'autres acteurs du département du Tarn sont également en charge de travaux de réseaux sur leur territoire, notamment :

- La Régie municipale d'électricité de Saint-Paul Cap de Joux,
- Le Syndicat Intercommunal d'Électrification du Carmausin,
- Le Syndicat Intercommunal d'Électrification de Tanus,
- Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn.

Il précise que le Le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) est en charge de la répartition des aides du Compte d'affectation spéciale FACE et qu'à la demande des autres AODE du territoire, le SDET propose de constituer un groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un marché de travaux d'électrification et d'autres réseaux secs associés sur le département du Tarn.

Il explique qu'en mutualisant les besoins à l'échelle d'un Département, l'ensemble des acteurs peuvent espérer bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés et de coordination de travaux.

Monsieur le Directeur présente alors la convention constitutive du groupement de commande et indique qu'il est nécessaire que le Conseil d'Administration de délibère cette participation au groupement de commande et donne pouvoir au Directeur pour :

- conclure et signer la convention constitutive de groupement,
- verser au SDET une indemnité représentant une quotité des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés (frais administratifs et ingénieries, frais de publication des marchés et charges directes, mise à disposition de personnel, frais de cabinet ...) tels que mentionnés dans la convention.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé du Directeur,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des Membres présents ou représentés, décide :

- D'adhérer au groupement de commande relatif aux travaux d'électrification rurale dont le SDET est le pilote,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur BLANC Sébastien en sa qualité de Directeur, à l'effet, au nom et pour le compte de Energies Services Lavour au fins de :
 - Conclure et signer la convention constitutive de groupement,
 - De conclure et signer, tout acte et procès-verbal relatif à la participation d'Energies Services Lavour à ce groupement de commande,
 - De verser verser au SDET une indemnité représentant une quotité des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés (frais administratifs et ingénieries, frais de publication des marchés et charges directes, mise à disposition de personnel, frais de cabinet ...) tels que mentionnés dans la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Bernard LAMOTTE